



Licencié sans aucun motif de gravité

Par **noreht**, le **15/12/2010** à **18:11**

Bonjour,

Mon ami est salarié à mi-temps en cdi dans un camping depuis 2 ans 1/2. Il a 53 ans et gagne 1300€nets par mois! Son patron lui a annoncé qu'il le licencierait pour le remplacer par une personne de leur famille. Il lui propose un accord à l'amiable. Doit-il accepter ou aller aux Prud'hommes et quoi réclamer? merci

Par **P.M.**, le **15/12/2010** à **19:56**

Bonjour,

Si l'employeur n'a pas de motif de licenciement, je pense que le mieux est de refuser tout accord ou alors de se rétracter d'une rupture conventionnelle pendant la période finale...

Par **noreht**, le **15/12/2010** à **20:02**

se retracter d'une.....

SVP QUE VOULEZ VOUS DIRE. MERCI

Par **Marion2**, le **15/12/2010** à **20:13**

pointedforum recommande à votre ami de refuser tout accord de la part de son employeur et

de ne pas accepter une rupture conventionnelle.

Par **P.M.**, le **15/12/2010** à **20:25**

Pas exactement, si le salarié le voit comme ça, il peut faire mine d'accepter une [rupture conventionnelle](#) et se rétracter pendant le délai prévu, ainsi il aura une preuve que c'est vraisemblablement pour cette raison l'employeur le licencie...

Par **joara**, le **21/12/2010** à **11:00**

Bonjour, j'ai besoin d'aide ma meilleure amie et moi travaillons ensemble dans une chaîne de restaurant assez connu. Il y a environ 4 mois une nouvelle manager s'est mise à la harceler. Il y a une semaine cette manager a violemment bousculé mon amie, qui est tombée en se cognant la tête contre une machine. En étant informé, le patron ne s'est même pas déplacé et suite à un entretien. Le patron veut la renvoyer pour absence injustifiée sans même vouloir débattre sur ce qui s'est passé.

Par **P.M.**, le **21/12/2010** à **12:15**

Bonjour,
La meilleure chose à faire aurait été d'aller déposer plainte et de demander à l'employeur de faire une déclaration d'accident du travail tout en consultant un médecin...